



Carghese

— CASA CUMUNA —

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Date : Conseil municipal du 14.01.2023.

Heure : 14h00.

Nom du président/de la présidente de séance : François GARIDACCI

Membres du Conseil municipal présents ou représentés :

Présents : François GARIDACCI ; Lucie FRIMIGACCI ; Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI ; Pierre ZANNETTI ; Jean-Paul PAOLI ; Alexia ZANETTACCI ; Ange SUSINI ; Jérôme ALESSANDRI ; Dominique POGGI

Représentés : Hélène DRAGACCI-CODACCIONI a donné procuration à Alexia ZANETTACCI ; Pierre-Jean MIGEVAULT a donné procuration à Lucie FRIMIGACCI

Secrétaire de séance : Pierre ZANNETTI

Quorum : le quorum est atteint lorsqu'au moins huit élus sont présents. En l'espèce, neuf élus étaient présents.

Ordre du jour de la séance, délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

- Délibération n°2023/01 Suppression de divers emplois non pourvus : adoptée.
- Délibération n°2023/02 Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité : adoptée.
- Délibération n°2023/03 Création d'un emploi afin de remplacer un agent temporairement indisponible : adoptée.
- Délibération n°2023/04 Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec la CDC et portant sur l'aménagement d'un cheminement piéton dans la traversée du village : adoptée.

Demandes de scrutins particuliers : néant.

Résultats des scrutins publics (noms des votants et sens de leur vote) : tous les membres présents ou représentés ont voté « pour » à l'occasion de l'examen de chacune des délibérations.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Le procès-verbal de la séance précédente a été arrêté au début de la présente séance.

Le Maire : Il conviendra de mener une réflexion portant sur l'éclairage des équipements sportifs (durée de l'éclairage notamment).

Dominique POGGI : Une réunion aura prochainement lieu avec l'ASC, afin de faire le point sur les projets de règlement intérieur et de convention rattachés au stade.

Le Maire : Il conviendra d'effectuer une réunion impliquant les élus et le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU, afin de fixer ses principales orientations politiques. Dans le cadre de l'ORT, les subventions émanant de la commune et adressées à l'Etat seront prioritaires. Par ailleurs, ce dispositif permettra aux particuliers qui le souhaitent de recevoir des subventions à hauteur de 75% du montant des travaux qu'ils entreprendront afin de rénover leur habitat, à condition que celui-ci entre bien dans le périmètre de revitalisation défini en amont.

Emmanuelle PERONI : De nouvelles AOT sont attribuées au port et concernent l'installation d'une laverie automatique, d'un espace de location de vélos et trottinettes électriques et enfin la vente de tickets de bateaux. En ce qui concerne le Spaziu, les élèves de l'école de chant sortiront prochainement un album constitué de chansons écrites par des artistes insulaires confirmés.

Le Maire : Il conviendra de couper les branches qui sont devenues gênantes pour la circulation automobile sur la route du Peru.

Signatures

Le/la secrétaire de séance



Le Maire,
Francois GARIDACCI

